



Luxembourg Digital Skills Bridge

Dossier de candidature générale

Pour compléter ce dossier, nous vous invitons à consulter toutes les informations relatives au programme Skills Bridge qui sont disponibles sur le site web officiel www.skillsbridge.lu du Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. En cas de questions, vous pouvez nous contacter via l'adresse e-mail skillsbridge@mt.etat.lu.

Objectifs du programme Skills Bridge

Le programme Luxembourg Digital Skills Bridge, lancé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, vise à accompagner les entreprises - quelles que soient leur taille¹ - et leurs salariés, dont l'activité va être radicalement transformée par un changement technologique majeur vers une nouvelle organisation du travail, des emplois et des compétences dans l'entreprise. Le programme souligne l'importance d'une stratégie proactive et préventive concernant le développement des compétences des entreprises et des salariés afin de sécuriser les parcours professionnels de façon pérenne.

Introduction au dossier de candidature

Le présent document constitue la première étape du programme Luxembourg Digital Skills Bridge. Il s'agit de l'introduction du dossier de candidature générale auprès du Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire qui permettra de déterminer si votre entreprise est éligible ou non au programme. Ce projet pilote, commencera le 2 mai 2018 et se terminera à la fin de l'année 2018. Le nombre d'entreprises pouvant participer au projet pilote sera limité. Toutefois, le nombre de salariés par entreprise participant au programme Skills Bridge n'est pas un critère de sélection, il n'y a pas de nombre minimum ni maximum. Veuillez noter que

¹ Un accompagnement sur mesure sera proposé aux entreprises en fonction de leur taille et de leurs besoins (PME, grandes entreprises)



votre entreprise peut participer au programme Skills Bridge à la fois en tant qu'entreprise concernée par l'impact digital et/ou technologique et en tant qu'entreprise d'accueil. Les informations contenues dans ce dossier sont strictement confidentielles et ne serviront qu'à l'évaluation de votre éligibilité au projet pilote.

Instructions pour le dossier de candidature

Le programme Luxembourg Digital Skills Bridge constitue une assistance technique et financière simple qui permet à votre entreprise de répondre aux défis posés par la transformation numérique. L'acquisition de nouvelles compétences au sein de votre entreprise vous permettra de répondre aux besoins du marché tout en permettant à vos salariés de sécuriser leur parcours professionnel : un atout supplémentaire majeur pour garantir et développer la compétitivité de votre activité. Pour tirer le meilleur bénéfice de votre participation au programme, il est pertinent de réfléchir aux éléments suivants :

- Quels sont les nouveaux emplois dont vous anticipez l'émergence et pour lesquels la **connaissance préalable de votre entreprise** représente un avantage majeur et un accélérateur de performance ? Il s'agit de valoriser la connaissance qui se trouve déjà dans votre entreprise.
- Quelles sont les **formations les plus pertinentes** dans votre domaine auxquelles le programme Skills Bridge vous facilitera d'accéder ? Vous êtes le meilleur connaisseur de vos métiers internes.
- Quels sont les meilleurs moyens à mettre en œuvre selon votre culture d'entreprise pour faciliter une **approche participative** et promouvoir un dialogue dans l'élaboration du projet ? Le développement des compétences de vos salariés vous permettra de renforcer la position de votre entreprise tout en encourageant vos salariés à participer à ce changement, c'est un facteur clé de succès de votre initiative Skills Bridge.

Une fois le dossier de candidature complété, celui-ci est à envoyer pour le **25 mai 2018** au plus tard à l'adresse suivante : skillsbridge@mt.etat.lu

Votre candidature sera traitée par le Comité Skills Bridge² lors de sa réunion mensuelle qui vous informera de sa décision par courrier.

² Le Comité Skills Bridge a été créé spécifiquement pour ce programme Skills Bridge. Il suit les mêmes règles de fonctionnement que le Comité de conjoncture.



Intérêt au projet pilote Luxembourg Digital Skills Bridge

	En tant qu'entreprise participante	En tant qu'entreprise d'accueil
Sous quelle forme votre entreprise souhaite-t-elle participer au projet pilote Skills Bridge ?		
Sous quelle forme votre entreprise souhaite-t-elle participer au programme Skills Bridge <i>après</i> le pilote ?		



I. Informations générales

Nom de l'entreprise :	
Nom du chef d'entreprise:	
Adresse :	
Secteur d'activités :	
Effectif total de l'entreprise ³ :	
Effectif total de l'entreprise au Luxembourg ³ :	
Effectif du département RH ³ :	
Personne de contact pour le programme Skills Bridge :	
Fonction de la personne de contact :	
Téléphone (ligne directe du contact) :	
Mail de la personne de contact :	
2 ^{ème} personne de contact pour le programme Skills Bridge :	

³ Veuillez noter que la taille de l'entreprise ou la taille du département RH ne sont pas considérés comme des critères de sélection à l'éligibilité de la candidature de l'entreprise au programme Skills Bridge.



Fonction de la 2 ^{ème} personne de contact :	
Téléphone de la 2 ^{ème} personne de contact :	
Mail de la 2 ^{ème} personne de contact :	



II. Participation en tant qu'entreprise d'accueil

Le programme Luxembourg Digital Skills Bridge vous donne **également** la possibilité de participer au projet pilote en tant qu'entreprise ayant un besoin de recrutement. En participant au projet en tant qu'entreprise d'accueil, vous aurez l'opportunité de recruter de l'externe des personnes motivées, expérimentées, ayant récemment suivies des formations spécialisées et certifiantes.

Si votre entreprise participe en tant qu'entreprise d'accueil, nous vous informons que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire se mettra directement en relation avec l'ADEM pour connaître le nombre et la nature de vos postes vacants actuels.

Si vous participez en tant qu'entreprise d'accueil :

	Oui	Non
Avez-vous actuellement des postes vacants ouverts à l'externe que vous souhaitez proposer dans le cadre de ce projet pilote ?		
Votre entreprise atteste avoir déclaré ses postes vacants actuels auprès de l'ADEM.		
Vous déclarez être d'accord sur le transfert de vos données déclarées à l'ADEM dans le cadre du projet pilote Skills Bridge aux parties prenantes du projet pilote.		
Avez-vous des formations adaptées aux emplois disponibles que vous souhaiteriez proposer ?		



III. Contexte de la transformation digitale et/ou technologique des entreprises souhaitant bénéficier du programme

Veuillez compléter ce tableau ci-dessous si votre entreprise est concernée par un impact digital ou technologique majeur.

Thématiques	Questionnaire
Description de l'impact digital/technologique	<p>Expliquez brièvement le contexte d'affaires, le changement des besoins clients et le contexte technologique actuel dans lequel se trouve votre entreprise. De quel type de « transformation technologique/digitale » s'agit-il ? En quoi cette transformation est-elle beaucoup plus radicale ? Quelle est la nature de votre/vos projet(s) ?</p>



	<p>Quel sera l'impact de cette transformation technologique/digitale sur l'activité de votre entreprise au Luxembourg dans les 6 à 18 mois à venir ?</p>
<p>Département(s) / Activité(s) concerné(s)</p>	<p>Quels activités/départements sont concernés ?</p>



	Quelle est la taille de ces départements ?
	Combien de salariés sont potentiellement concernés ?



	<p>Quel est le niveau de qualification générale des salariés concernés ? (Peu qualifiés, qualifiés, hautement qualifiés ?)</p>		
	<p>Avez-vous établi un plan de formation ces dernières années? Dans quels domaines? Quels types de formation? Si vous disposez d'un plan de formation pour les 3 dernières années, merci de le joindre en annexe de ce dossier .</p>		
<p>Programme « Fit4Digital »</p>	<p>Si votre entreprise est une PME, avez-vous postulé au programme "Fit4Digital" ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>



Objectifs et avantages envisagés de votre participation au programme Skills Bridge	Quels sont les objectifs et avantages envisagés de votre participation au programme Skills Bridge pour votre entreprise?		
	Pensez-vous que votre objectif de mobilité interne atteint les 65%, voire plus ?	Oui	Non

IV. Observations



L'entreprise certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date :

Signature et cachet de
l'entreprise :

Signature du président de la
délégation du personnel⁴ :

Nous vous informons que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a mandaté une assistance technique dans le cadre de ce projet pilote pour accompagner les entreprises dans leur participation. Cette assistance technique sera réalisée par un ou plusieurs tiers sous contrat direct ou indirect avec le Ministère. Nous vous prions de noter que dans le cadre de son statut légal et de son contrat avec le Ministère, la partie tierce mandatée directement par le Ministère est soumise au secret professionnel et observera en conséquence la plus stricte confidentialité dans le cadre des échanges avec les entreprises participantes au projet pilote. Par ailleurs, la partie tierce exercera son mandat selon les directives du Ministère et dans la plus stricte neutralité. Seule la partie tierce qui est sous contrat direct avec le Ministère échangera des informations avec l'entreprise.



⁴ La signature du président de la délégation du personnel atteste qu'il a bien été informé par la démarche de la participation de votre entreprise au projet pilote Luxembourg Digital Skills Bridge.